Envoyé en préfecture le 18/07/2019
Reçu en préfecture le 18/07/2019
Affiché le
ID : 039-213903180-20190704-20190301-DE

Département du JURA
Commune de MARTIGNA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil DIX NEUF, le 4 JUILLET à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de MARTIGNA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Charles DALLOZ, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : **9**
Nombre de conseillers présents : **9**
Nombre de conseillers votants : **9**
Date de la convocation : **25 juin 2019**
Date affichage du compte-rendu : **11 juillet 2019**

Présents : M. Jean-Charles DALLOZ, Maire - Mme Marie-Christine LACROIX - M. Raphaël PRANDINI - M. Maurice BONDIER - M. Thomas BUFFARD - Mme Catherine CAMPANINI - M. Alain DALLOZ - M. Thierry DEGEORGE - M. David DUPERTUIS ;
Absent : Néant
Secrétaire de séance : M. David DUPERTUIS

Objet : LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE :

Le Maire rappelle la délibération du 26 mai 2016 relative aux tarifs de location de la salle polyvalente ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE,

- **DECIDE de SUPPRIMER le tarif à la journée à compter du 1er AOUT 2019 ;**
- **PRECISE que les tarifs de location pour le week-end restent inchangés, à savoir :**
  - **175 € le week-end pour les habitants de MARTIGNA.**
  - **260 € le week-end pour les personnes extérieures au village.**
- **PRECISE qu'une attestation en responsabilité civile au nom du garant de la location sera demandée à chaque location, celui-ci sera garant pour toutes complications ou incidents survenus.**
- **PRECISE que la commune se réserve le droit de modifier le tarif de location si elle se rend compte qu'il y a eu tromperie sur la demande de location de la personne responsable.**
- **RAPPELLE la décision d'appliquer une gratuité de la salle polyvalente aux associations du village par an et par association**
- **RAPPELLE la décision de laisser la salle polyvalente à la disposition des familles de MARTIGNA à l'occasion du décès d'un habitant.**

Ainsi délibéré, les jour,
mois et an que dessus
et ont signé les membres présents
Transmis au représentant de l'Etat le 11/07/2019

Publié le 11/07/2019

Pour copie certifiée conforme
Le Maire

MAIRIE DE MARTIGNA (39260) JURA

Jean-Charles DALLOZ

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355
SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355